

Mairie de BETHONVILLIERS

N°13 JANVIER 2020 bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr



LE MOT DU MAIRE

Cher(e)s Administré(e)s,

Alors que 2019 s'achève laissant à chacun le souvenir d'une année plus ou moins bénéfique, déjà 2020, avec je vous le souhaite, toujours plus de bonheur, de santé et de réussite pour tous.

Nous nous étions engagés en début de mandat à publier un bulletin municipal. Ce journal, dont vous aurez bientôt une copie papier entre les mains, nous permet de vous informer des diverses actions écoulées et des différents projets dans notre commune ainsi que le travail de nos associations qui participent activement à la vie de Béthonvilliers.

Je remercie toute l'équipe qui assure à mes côtés, pour le bon fonctionnement de notre commune.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles et vos proches mes meilleurs vœux pour 2020.

Que la joie, le dynamisme et le respect envers chacun de nous, continuent à faire de notre beau village, un endroit agréable et accueillant pour tous.

TRES BONNE ANNEE 2020

Claude EPINETTE

Le Sous-Préfet à Béthonvilliers



Le Mardi 12 Novembre M. Cédric BOUET Sous-préfet, est venu à la rencontre des élus de Béthonvilliers.

Reçu en Mairie, plusieurs sujets ont été abordés : Eau, Travaux, Subventions, Projets à réaliser sur la commune, vie des associations.

Après 2 heures d'échanges en Mairie, la délégation a ensuite visité deux exploitations Agricoles, celle de M. Gilles MELET céréalier et celle de M. Pascal PICHARD, céréalier et éleveur de charolaise.

Après de longs échanges avec nos agriculteurs et éleveur, Monsieur le Sous-préfet nous a quitté vers 12 heure 30.

La Mairie

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Agenda des séances 2019

Durant cette année, votre Conseil municipal s'est réuni à quatre reprises.

MAIRIE DE BETHONVILLIERS COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

23 mai 2019

Conseillers présents : Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND, Gilles MELET, Pascal PICHARD, Jean-Michel TESSIER, Sébastien VIVIEN, Mesdames Corinne THIROUARD, Anne-Marie CHARLES, Nicole GUET.

Secrétaire : Anne-Marie CHARLES

LOGEMENT COMMUNAL

Un courrier de M et Mme BLERY, nous informe de la résiliation du bail du logement communal pour le 7 juin 2019.

M GREAU Laurent et Mme GOSSET Carine présentent leur dossier qui reçoit un avis favorable. Les locataires prendront le logement au 1^{er} juillet 2019. Le loyer mensuel, fixé à 430 euros, sera révisé annuellement.

MAIRIE DE BETHONVILLIERS COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

05 Avril 2019

Conseillers présents : Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND, Gilles MELET, Pascal PICHARD, Jean-Michel TESSIER, Sébastien VIVIEN, Mesdames Corinne THIROUARD, Anne-Marie CHARLES.

Excusés : Nicole GUET (procuration à Corinne THIROUARD).

Secrétaire : Corinne THIROUARD

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 05 novembre 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018-COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal examine et vote le compte administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants :

Déficit d'investissement

20 181.07 euros

Excédent de fonctionnement

67 419.33 euros

Il décide d'affecter la somme de 20 181.07 euros à l'article 1068.

Par la même occasion, il approuve le compte de gestion présenté par M. MARTINEAU Éric, le trésorier.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil municipal reconduit les taux d'imposition pour 2019

Taxe d'habitation	18.95 %
-------------------	---------

Foncier Bâti	14.48 %
--------------	---------

Foncier Non Bâti	25.23 %
------------------	---------

BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal examine et vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement

127 818.09 €.

Section d'investissement :

119 742.24 €.

SUBVENTION 2019

Monsieur le Maire liste chaque subvention versée au titre de l'année 2018 et demande la reconduction de celles-ci. Le conseil municipal décide :

- de reconduire toutes les subventions versées aux organismes en 2019, identiquement, au titre de l'année 2018.

- la somme de chacune des subventions versées, soit un montant total de six cent quatre-vingt euros (644.00euros), sera inscrite au budget 2019.

COURSE CYCLISTE du 12 Mai 2019

A l'occasion de la course cycliste le stationnement sera interdit de 6h à 22h rue de la forêt, rue du tilleul, chemin de la renardière et place Saint-Martin.

LOGEMENT COMMUNAL

Un courrier de M et Mme BLERY, nous informe de la résiliation du bail du logement communal pour le 7 juin 2019.

M GREAU Laurent et Mme GOSSET Carine présente leur dossier qui reçoit un avis favorable. Les locataires prendront le logement au 1^{er} juillet 2019. Le loyer mensuel, fixé à 430 euros, sera révisé annuellement.

DIVERS

- Demande de subvention de l'école du cirque : devant le peu d'éléments transmis, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de subvention.
- Le conseil municipal délibère du changement d'adresse du siège social de la communauté de communes dorénavant situé 3 rue de Doullay à Nogent le Rotrou.
- Le conseil municipal délibère sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers au sein de la communauté de commune et opte pour la composition de droit commun.
- Tour de garde élection européenne, chaque élu se positionne sur une plage horaire pour les élections du 26 mai 2019.

MAIRIE DE BETHONVILLIERS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
3 septembre 2019

Conseillers présents : Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND, Gilles MELET, Pascal PICHARD, Sébastien VIVIEN, Jean-Michel TESSIER, Mesdames Corinne THIROUARD, Anne-Marie CHARLES,

Excusés : Nicole GUET, Pouvoir Corinne THIROUARD

Secrétaire : Corinne THIROUARD

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le conseil municipal prend connaissance et valide à l'unanimité le rapport d'activité 2018 sur le prix de l'eau et la qualité du service d'assainissement non collectif SPANC

Il approuve également le rapport d'activité 2018 présenté par la Communauté de Communes.

De plus, un avis favorable est émis pour le rapport n°1 sur la réévaluation du transfert de charge par la CLECT.

FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre de la couverture totale en fibre optique pour 2022 sur tout le territoire, Eure et Loir numérique sollicite les communes afin que soit mis en place un adressage complet de l'ensemble de la commune. Celui-ci est validé par le conseil municipal.

TRAVAUX Des travaux de rénovation de fenêtres sont à entreprendre pour la salle de classe et au bas de la cuisine, le conseil valide la demande de devis.

MAIRIE DE BETHONVILLIERS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

19 décembre 2019 à 20 heures

Conseillers présents : Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND, Gilles MELET, Pascal PICHARD, Sébastien VIVIEN, Jean-Michel TESSIER, Mesdames Corinne THIROUARD, Anne-Marie CHARLES,

Secrétaire : Mme Anne-Marie CHARLES

Rajout à l'ordre du jour :

Opposition au transfert de l'eau potable à la communauté de commune

Vente d'un chemin communal situé à la grange

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FENETRES ET
PORTE

Le conseil municipal prend connaissance des devis proposés par les entreprises, MENUISERIE CHARTRAIN, MENUISERIE ROMET et FENETRE E LORENOVE relatifs au remplacement de la porte de la cuisine et des fenêtres de la cuisine ainsi que des fenêtres de la salle de réunion. Pour l'ensemble des travaux, les entreprises proposent les devis suivants :

CHARTRAIN : 7 675 € HT soit 9 210.00 TTC.

ROMET : 7 208.32 € HT soit 8 650 TTC

LORENOVE : 7 516.54 € HT soit 9 019.85 TTC

A l'unanimité, l'entreprise ROMET est retenue pour effectuer les travaux

SEGILOG

Le conseil municipal accepte le contrat de la Sté SEGILOG pour un montant de 1540.00 € HT par an à compter du 15 décembre 2019 pour une durée de trois ans.

INDEMNITE DU TRESORIER

Le conseil municipal fixe à 50 % le taux de l'indemnité de gestion, versée à Madame PETRONI Isabelle, Trésorier, au titre de l'année 2019 proratisé sur 270 jours compte tenu de son arrivée au 1 avril.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le conseil municipal prend connaissance et valide le rapport de la CLECT, qui évalue les charges transférées en 2019 par la commune de Coudreceau suite à la création de la commune nouvelle d'arcisses au 1 er janvier 2019.

SUBVENTIONS : DEMANDE DU FOND DEPARTEMENTAL
D'INVESTISSEMENT ET DETR :

Le conseil municipal sollicite les subventions du Fond Départemental d'Investissement et la DETR pour la réfection des fenêtres et portes de la cuisine et de la salle de réunion.

OUVERTURE DES CREDITS 2020

Les membres du conseil autorisent l'ouverture des crédits d'investissement sur l'exercice 2020 à hauteur de 25 % des crédits votés en 2019, afin de permettre le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget,

DISSOLUTION DU SYNDICAT ZAC DE LUIGNY

Le conseil municipal prend acte et valide à l'unanimité la dissolution du syndicat mixte du « Parc d'activité du perche eurélien, zone d'activité de Luigny ».

OPPOSITION AU TRANSFERT A LA
COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PERCHE DE LA
COMPETENCE EAU POTABLE AU 01 JANVIER 2020

Le maire rappelle au conseil municipal que la loi du 7 aout 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire à la communauté de commune du perche de la compétence eau potable au 01 janvier 2020. Compte tenu des obligations diverses, le conseil municipal s'oppose au transfert au 01/01/2020.

QUESTION DIVERSES Dans le cadre d'un projet pédagogique de la classe de CE2, de l'école primaire d'Authon du Perche, l'école souhaite initier les enfants au violon et sollicite une subvention. Le conseil municipal ne souhaite pas subventionner ce projet.

Des habitants de la commune nous ont fait part de l'installation de chats errants dans leur appentis et de la problématique des naissances à venir. Ils se sont renseignés du coût de pose d'une puce afin de les identifier et de la stérilisation de ceux-ci. Renseignement pris, sur les tarifs et les possibles subventions, le conseil municipal ne souhaite pas accéder à cette demande.

Le conseil municipal prend acte d'un courrier de M VIVIEN Sébastien qui souhaite acquérir un chemin communal situé sur les terres qu'il cultive à la Grange. Mr VIVIEN prend à sa charge la totalité des frais liés à cette vente.

Avant le vote M VIVIEN Sébastien, conseiller, sort de la salle. Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre cette parcelle de terre.

INFORMATIONS IMPORTANTES

MES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

L'Etat a mis en place des démarches administratives par Internet :

- la carte grise pour une demande de duplicata, une demande de changement d'adresse, une demande de changement de titulaire ou une déclaration de cession de véhicule. Rendez-vous sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivez les étapes proposées.
- Une demande de carte d'identité. Rendez-vous sur : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

ELECTION 2020

Elections Municipales : 15 et 22 MARS 2020.

N'OUBLIEZ PAS

LES MOMENTS DE RENCONTRE DES HABITANTS DE NOTRE COMMUNE :

Commémorations du 8 mai et du 11 novembre avec le pot de l'amitié ouvert à tous.



08 mai 2020



11 novembre 2020

Le Noël des enfants, spectacle ouvert à tous, remise des cadeaux aux enfants et goûter.

LES OBLIGATIONS DE CHAQUE CITOYEN DE LA COMMUNE :

Les poubelles doivent impérativement être sorties le dimanche soir pour un ramassage le lundi matin. **Le lundi matin, il est trop tard.**

L'entretien des trottoirs est à la charge des habitants des maisons concernées. Il est vivement recommandé de les maintenir propres, notamment, pendant la période hivernale.

La divagation des chiens est interdite. Les propriétaires concernés en sont responsables et s'exposent à des poursuites.

Amis agriculteurs : vous êtes aussi responsables de l'état dans lequel vous laissez nos routes. Certaines de celles-ci sont de véritables chemins boueux, suivant les périodes de l'année. Elles n'en sont que plus dangereuses. **Un petit geste : remettez en état**

Nota : Course cycliste du 17 Mai 2020 (organisée par l'Association Sportive Nogentaise)

Le stationnement sera interdit toute la journée : rue du tilleul – place St Martin – rue de la forêt – chemin de la renardière

LA VIE DES ASSOCIATIONS DE BETHONVILLIERS

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

AG : C'est devant une centaine de personnes que l'Assemblée générale 2019 de l'ASESM s'est déroulée. En présentant le rapport moral, Florence Terray a insisté sur les efforts des membres du Conseil d'Administration pour rendre l'église vivante et sur les soins constants dont ce bâtiment est l'objet de la part des membres de l'association et des habitants du village.

Après l'adoption des rapports moral et financier, une nouvelle administratrice, Brigitte Deroide, a été présentée au vote de l'assemblée. Elle remplace Marie-Madeleine Coutelle qui habite désormais à Nogent le Rotrou. Brigitte et Marc Deroide vivent à la Petite Verrerie, à la limite de Beaumont les Autels. Ils sont tout proches de Béthonvilliers, et ont choisi Saint-Martin comme paroisse de prédilection. Ils sont installés à la Petite Verrerie depuis 40 ans, ont célébré leurs 20 ans de mariage à Saint Martin, de même que le baptême de leurs petits-enfants. Brigitte Deroide a été élue à l'unanimité.

Place ensuite au conférencier : il s'agit de Benoît de Sagazan qui est journaliste depuis plus de 30 ans, il est actuellement rédacteur en chef du Monde de la Bible et il a la passion du patrimoine et de l'Histoire.

Pendant de nombreuses années, il a été le responsable du Prix du patrimoine parrainé par le Pèlerin. A l'origine de la Nuit des Eglises, créateur de Patrimoine en blog, il vient parler de l'avenir des églises rurales. La question est certes encore peu présente dans la paroisse de Saint Lubin du Perche, mais la presse et la télévision mettent aujourd'hui en avant des cas de démolition et de vente d'églises : alors, quel usage pour ces églises ? Et comment les faire vivre pour le bien des habitants et des pratiquants ?

Benoît de Sagazan accompagne sa communication de documents vivants, très explicites sur ce qu'il advient de certaines églises un fois qu'elles sont délaissées par les pratiquants. Sa présentation a donné lieu à de très nombreux échanges qui se sont poursuivis durant le pot de l'amitié.

Nos projets : pour les années à venir, nos projets de restauration concernent les boiseries et l'acquisition d'un lustre pour la chapelle de la Vierge. N'hésitez pas à rejoindre l'association pour nous aider à la développer.

La vie de l'église : la vie de notre église a été rythmée aussi bien par les fêtes au village (la brocante de juillet) que par des cérémonies cultuelles : messe des familles le 14 Juillet, baptême de Ethan Dupont/Camus- Enterrements Mme VIRLOUVET Yvonne, M. DUFRAISSE Pierre, Mme Odette Marchand, 87ans, M. Jean Marc Pichard, 65 ans et bien sûr notre traditionnelle fête de la Saint Martin le 17 novembre.

Nous vous souhaitons une belle année 2020 pleine d'activités stimulantes et de joies partagées.

ASSOCIATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

PRESIDENTE : **Florence Terray**

La Buissonnière

28330 – BETHONVILLIERS

TRESORIER : **Michel Legrand**

1 chemin de la Renardière

28330 BETHONVILLIERS

Comité des Fêtes de Béthonvilliers

Nous avons renouvelé en 2019, deux soirées qui avaient connu un franc succès en 2018 et qui c'est encore confirmé cette année. Une soirée cassoulet au printemps et le cochon grillé en plein air avec 160 convives et 2 cochons !



Nous avons changé la formule du spectacle de Noël pour les enfants avec une mini-boom et surtout un karaoké qui a réjoui petits et grands. Certains ce sont même découverts une voix ! Peut-être des futurs Chanteurs à Béthonvilliers.



En tout cas, je tenais à remercier une nouvelle fois tous les bénévoles sans qui, toutes ces manifestations, et je pense surtout à la brocante, ne pourraient pas avoir lieu....Encore un grand merci.

Pour 2020, nous maintiendrons la même formule :

- Soirée à thème samedi 21 mars,
- Le cochon grillé sera cette année le 11 Juillet à 19h en plein air,
- Le Dimanche 26 Juillet : Vide grenier/Brocante,
- Et La St Martin, le Dimanche 15 Novembre.

Nous organiserons comme l'an dernier une soirée jeux pour laquelle nous n'avons pas encore fixé de date et la course cycliste avec l'USN le dimanche 17 mai.

Pour en reparler, je vous propose de nous retrouver à l'Assemblée Générale qui se déroulera le 24 avril à la salle de classe, où nous ferons aussi le bilan financier et moral de l'année écoulée. Amicalement

Jérôme NOUVELLE
Président du comité des Fêtes de
Béthonvilliers

www.cf-bethon.com

Club de l'Amitié

Plusieurs journées festives ont permis de nous retrouver le 3^{ème} jeudi de chaque mois, avec la galette des rois en janvier, les crêpes en Février.

Journée plein air en juin avec la traditionnelle marche, pétanque, jeux de cartes.

Banquet de fin d'année en novembre.

Nous avons organisé 2 lotos : le 11 septembre, puis le loto de Noël le 18 décembre qui ont été un succès grâce à nos lots pour les repas de fêtes (fois gras, dinde, oie, etc.).

Aussi, en plus des jeudis nous organiserons de nouveaux, deux lotos (un en septembre, un en décembre) et une choucroute en février. Nous serons ravis de vous accueillir.

Si vos jeudis d'hiver sont monotones, pensez à nous rejoindre pour faire un tarot ou une belote, triominos, scrabble, etc... Venez nombreux !. Notre cotisation annuelle est de 15 euros.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Amicalement

Nick DESCHAMPS
Président du club de l'amitié
La Bourguignière – 28330 Béthonvilliers



Assis, à l'accordéon, notre Aîné
M. George FRANCHET - 93 ans

INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE

Mairie :

1 rue de la Mairie - tél : 02 37 49 00 01

FAX n° 02 37 49 50 31

Secrétaire de mairie : Roseline BEYER

Jours et heures de permanence :

Mardi : de 13h30 à 18h00

Vendredi : de 08h00 à 12h00

Salle des fêtes :

Dépôt de garantie : 400€

Location 120€ la journée, 180 € les deux jours.

Location de la classe : 60€ la journée.

Concessions au cimetière

(50 ans) : 1 place : 150€ - 2 places 250€

100€ par place supplémentaire.

Columbarium (30 ans) : 500€

Jardin du souvenir (30 ans) : 100€

SYNDICAT DES EAUX :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01

FAX n° 02 37 49 50 31

Secrétaire : Roseline BEYER

Jours et heures de permanence :

Mardi : de 8h00 à 12h30

Vendredi : 8h00 à 12h30 et de 13h.30 à 18h30

Départ en retraite de M. Denis Michel au 31/12/2019, remplacé au 01/01/2020 par M. Jean Michel HABERT (Horaires inchangés)

Président : Claude EPINETTE

Nom du fontainier : JEAN Michel HABERT

N° de téléphone : 06 61 07 76 39

Vers un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

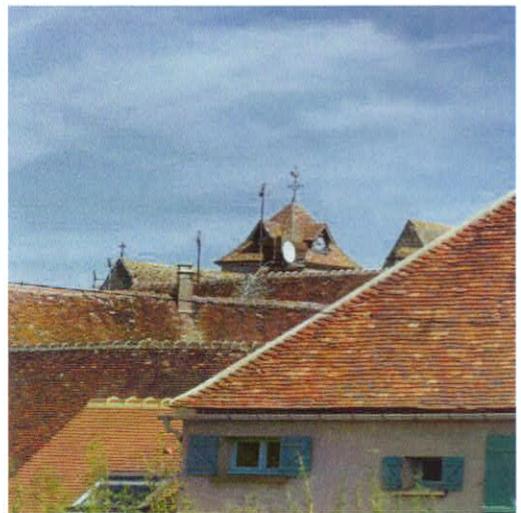
Par délibération du 5 février 2018, la Communauté de Communes du Perche a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, à l'échelle des 20 communes qui composent son territoire. Actuellement, chaque commune dispose de son propre document d'urbanisme. Le PLUI permettra de mettre en oeuvre un projet ambitieux et cohérent à l'échelle du territoire communautaire.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal s'adresse à tous les habitants du territoire.

Il fixera les grandes orientations de développement pour les 10 à 15 ans à venir dans les domaines de l'habitat, de l'économie, des équipements, des transports, etc. dans un objectif de développement durable. Il indiquera la localisation des zones urbaines, des secteurs à urbaniser, à vocation agricole ou naturelle à l'intérieur desquelles les règles de construction s'appliqueront (hauteur, recul, matériaux...).

L'élaboration du PLUI se déroulera sur plusieurs années. Dans l'attente de la validation de ce nouveau document d'urbanisme, les documents d'urbanisme communaux continueront de s'appliquer. Une fois validé, le PLUI sera la nouvelle référence pour délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire...).

Vous pouvez suivre l'évolution du PLUI et participer à son élaboration sur <http://plui-cc-perche.fr>



Opérations groupées de vidanges des fosses septiques

L'entreprise VALMAT a été retenue par la Communauté de Communes pour réaliser des opérations groupées de vidanges de fosses septiques à compter du 1^{er} janvier 2020. Pour en bénéficier, vous devez vous inscrire auprès de Mélanie GOULT (02 37 52 18 82 – contact@cc-perche.fr).

Tarifs votés par le Conseil Communautaire (délibération du 19/12/2019) :

Vidange d'une fosse septique, traitement et dépotage (< 3m3)	176 €/TTC
Vidange d'un bac à graisse seul, transport et dépotage	115,50 €/TTC
Volume > 3 m3	33 €/TTC/m3 supplémentaire
Longueur de tuyau d'aspiration > 30 ml	Supplément de 22 €/TTC (forfait)
Déplacement sans prestation (absence au RDV ou présence de matières interdites dans l'ouvrage)	88 €/TTC
Supplément pour une intervention d'urgence (sous 24H)	88 €/TTC

TOURNOI DE BOULES AUTHON du PERCHE - BETHONVILLIERS

C'est le 29 Juin 2019, qu'une rencontre de boules de pétanques a eu lieu au stade de Béthonvilliers sous une chaleur très élevée. Cinq équipes de Béthonvilliers et cinq d'Authon.

Au final c'est AUTHON du PERCHE qui a remporté la coupe malgré le savoir faire des joueurs de Béthonvilliers.

L'après midi c'est poursuivie par un repas champêtre bien sympathique au stade. Nous pensons à la revanche en 2020 !

